

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 1^{er} AOÛT 2017**, À 16 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE JEUDI 27 JUILLET 2017.

PRÉSENTS : Madame la conseillère K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers J. Beaumont, P. Bissonnette, C. Cousineau, J-P. Grenier, A. Iermieri et D. Smith formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Morris Trudeau.

ABSENTE : Madame la conseillère C. Homan.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Jean-Denis Jacob, directeur des affaires juridiques et greffier sont également présents.

2017-468 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en regard de la présente séance extraordinaire.

2017-469 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été adressée aux membres du conseil.

2017-470 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DU VILLAGE DE POINTE-CLAIRE – TENUE D'UN REGISTRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE recevoir la demande de trente-trois (33) contribuables tenant un établissement dans le Village de Pointe-Claire afin de former une association désignée comme étant « Société de développement commercial du Village de Pointe-Claire » ;

D'ordonner au greffier de la Ville de transmettre un avis, par courrier recommandé, à tous les contribuables tenant un établissement dans le district du Village de Pointe-Claire, en les informant qu'un registre sera ouvert le 21 août 2017 afin de recevoir les signatures des contribuables qui s'opposent à la formation d'une association (SDC/CDC).

2017-471 OCTROI D'UN CONTRAT – LOCATION D'UN VÉHICULE TOYOTA RAV4 SE HYBRIDE À TRACTION INTÉGRALE MODÈLE 2017 OU 2018 INCLUANT LE RACHAT D'UN BAIL DE LOCATION CONCERNANT UN VÉHICULE TOYOTA CAMRY HYBRIDE 2014

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat en faveur du concessionnaire « Spinelli Toyota », situé à 10, avenue Auto Plaza, à Pointe-Claire, pour la fourniture et la livraison, en location, d'une Toyota Rav4 SE Hybride à traction intégrale, modèle neuf 2017 ou 2018, incluant le rachat d'un bail de location de la Toyota Camry Hybride 2014, au coût de 704,29 \$ par mois, incluant les taxes, le transport et la préparation pour un montant total de 25 354,44 \$, sur trente-six (36) mois, en raison de 30,000 km/année ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-821-30-513, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-10138 émis le 19 juillet 2017.

2017-472 OCTROI D'UN CONTRAT – RÉFECTION DE L'AVENUE DONEGANI, ENTRE LES AVENUES COOLBREEZE ET BAIE-DE-VALOIS INCLUANT L'AJOUT D'UNE PISTE CYCLABLE ET LA RÉFECTION DE L'AVENUE DE ROUNDTREE CRESCENT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement DE rejeter la plus basse soumission présentée à la suite de l'appel d'offres lancé sous le numéro GP170023, relativement à l'octroi d'un contrat pour la réfection de l'avenue Donegani, entre les avenues Coolbreeze et Baie-de-Valois, incluant l'ajout d'une piste cyclable ainsi que la réfection de l'avenue de Roundtree Crescent, au motif que la soumission présentée par « Robert Lapointe Transport Inc. » n'est pas conforme à plusieurs exigences importantes des documents contractuels, particulièrement en ce qui concerne :

- l'omission de produire une liste des travaux sous-traités, tel qu'exigé par le paragraphe g) de la clause 0.01.09 des « instructions », ainsi que le formulaire numéro 16 devant l'accompagner ;
- le fait que l'addenda numéro 1 n'était pas signé et incorporé dans la soumission de « Robert Lapointe Transport Inc. » alors pourtant que l'addenda 2 l'était, ayant été reconnu, en jurisprudence, que les addendas sont des documents importants qui doivent être clairement reconnus comme partie intégrante du contrat par les soumissionnaires ;
- le fait que le bordereau de prix (annexe 2 de la soumission), produit par « Robert Lapointe Transport Inc. » n'était pas signé, alors qu'il s'agit d'un document important ;

D'octroyer en conséquence le contrat pour la réfection de l'avenue Donegani, entre les avenues Coolbreeze et Baie-de-Valois, incluant l'ajout d'une piste cyclable et la réfection de l'avenue de Roundtree Crescent à « Construction Bauval Inc. », laquelle a fourni la plus basse soumission conforme pour un montant total de 3 187 656,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP170023 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-417-02-860, 22-417-12-860 et 22-410-22-765, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-10089 émis le 22 juin 2017.

2017-473 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 1^{er} AOÛT 2017

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées pour le 1^{er} août 2017, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général et par monsieur Vincent Proulx, planificateur – ressources humaines.

2017-474 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 94, AVENUE DOUGLAS-SHAND

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'octroyer un contrat pour la réfection de la toiture de l'immeuble situé au 94, avenue Douglas-Shand à « Toitures Léon Inc. », laquelle a fourni la plus basse soumission conforme pour un montant total de 133 767,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP170014 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-02-851, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-10164 émis le 21 juillet 2017.

2017-475 OCTROI D'UN CONTRAT – RÉFECTION DE LA TOITURE AU CHALET DU PARC ARTHUR-SÉGUIN PHASE 2

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer un contrat pour la réfection de la toiture au chalet du Parc Arthur-Séguin Phase 2 à « Toitures Léon Inc. », laquelle a fourni la plus basse soumission conforme pour un montant total de 93 557,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP170018 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-02-851, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-10162 émis le 21 juillet 2017.

2017-476 OCTROI D'UN CONTRAT – INSTALLATION D'ABREUVOIRS DANS DIVERS PARCS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'installation d'abreuvoirs dans divers parcs à « Installation Jeux-Tec Inc. », laquelle a fourni la plus basse soumission conforme pour un montant total de 51 707,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP170031 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 63-420-17-011 et 22-417-62-852, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-10147 émis le 21 juillet 2017.

2017-477 OPTION DE RENOUELEMENT – CONTRAT OCTROYÉ EN 2016 POUR L'INSTALLATION ET L'ENLÈVEMENT DES DÉCORATIONS LUMINEUSES DE NOËL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Iermier, et unanimement DE se prévaloir, pour l'année 2017, de l'option de renouvellement du contrat octroyé en 2016 pour l'installation et l'enlèvement des décorations lumineuses de Noël à « Groupe Artea », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme pour un montant total de 54 828,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP160060.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-22-534.

2017-478 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE SÉCURISATION DES FACADES DU CENTRE AQUATIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'exécution de travaux de sécurisation des façades du centre aquatique à « C. Gera Construction et gérance de projets Inc. », laquelle a fourni la plus basse soumission conforme pour un montant total de 61 282,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP170022 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-16-141, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-10170 émis le 24 juillet 2017.

2017-479 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE lever la présente séance à 16 h 36.

Morris Trudeau, Maire

Me Jean-Denis Jacob, Greffier